

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-OOÛLE	les autres départements
Un an 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

12 Février — Les récents massacres de chrétiens en Crète provoquent en Grèce un mouvement d'exaltation chauvine qui laisse entrevoir une prochaine intervention militaire des forces helléniques.

— Le steamer anglais *Cyanus*, venant de Bilbao, se brisa sur les rochers des environs d'Ouessant, à quatre milles de Sein, on espère que l'équipage aura pu être sauvé.

— Le conseil de guerre de Marseille condamne à la peine de mort un jeune soldat du 40^e de ligne, Jean Ancelin, pour s'être livré à des voies de fait sur la personne de son caporal.

13 Février — La séance de la Chambre est troublée par un incident tout à fait inattendu: au moment de la discussion de la loi de finances, relative aux crédits de l'exposition de 1900, un individu se trouvant dans les tribunes s'écrie : « En 1900, Paris ne sera qu'un cimetière ! Français, depuis dix ans on vous trompe ! les pouvoirs publics vous deshonnorent . Je suis à la disposition de la force. » Cet individu, un méridional très exalté, nommé Framoni, est mis en état d'arrestation.

14 Février — On signale une aggravation notable dans la situation des affaires de Crète et tout semble annoncer qu'on est à la veille de voir surgir entre la Turquie et la Grèce, un conflit que les puissances européennes seront impuissantes à éviter.

15 Février — La plupart des puissances européennes représentées par des forces navales devant l'île de Crète décident d'occuper simultanément la ville et les faubourgs de la Canée.

De leur côté, les troupes helléniques débarquent à Platania, près de la Canée, au nom du gouvernement grec.

16 Février — Sur la demande du gouvernement, la Chambre ajourne la discussion de l'interpellation de M. Jaurès, sur les affaires d'Orient.

17 Février — Un incendie considérable se déclare à Dijon, dans la caserne Brune, occupée par l'escadron du 26^e dragons. Les écuries du rez-de-chaussée et les magasins d'habillement du premier étage, sur une étendue de 40 mètres, sont réduits en cendres. On ignore le nombre de chevaux brûlés.

18 Février — La cour d'assises d'Eure-et-Loir condamne à la peine de mort Jean-Louis Bordeaux, âgé de soixante-sept ans, l'assassin de sa petite nièce

Clémence Lamirault, Agée de neuf ans, qu'il assomma lâchement à coup de bâton le 7 novembre 1893.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Les habitants de la région Dammartinoise n'apprendront pas sans regret le départ de M. Devaux, Receveur des contributions indirectes, qui quitte notre cite pour aller prendre possession du poste de Chatou.

Pendant les trop courtes années qu'il a passées parmi nous, M. Devaux s'est toujours efforcé de concilier les intérêts des habitants avec les exigences du fisc, évitant avec un tact parfait toute espèce de conflit, sans négliger pour cela, en quoi que ce soit, les droits de son administration, aussi a-t-il mérité à tous égards les sympathies de la population entière de la région où il était appelé à exercer ses délicates fonctions.

— La gent braconnière fait des siennes et tient décidément à ce qu'on parle d'elle: Un de nos confrères a raconté ces temps derniers les exploits de certains détrousseurs de lapins qui, s'étant introduits dans une propriété close pour y tendre des collets ont en l'audace de venir en plein jour, au nez et à la barbe de la police, enlever collets et lapins sans être inquiétés le moins du monde. Ces jours derniers, ils ont fait mieux; les collets étaient tendus à l'extérieur de la clôture de la même propriété, sur la bordure de la grande route de Paris à Soissons. M. Viel Lamare, juge de paix, faisant une promenade dans ces parages ne fut pas peu surpris de trouver à ses pieds un magnifique lièvre qu'il s'empressa de faire transporter à la gendarmerie

et de là à l'hospice.

Le lendemain, Mme Viel Lamare se promenant avec ses demoiselles, accompagnée du chien de la maison, éprouva une autre surprise en entendant l'animal pousser des hurlements de détresse: la pauvre bête venait d'avoir la patte prise dans un collet!

Comme on voit, où il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir.

SAINT-MARD

Nos lecteurs se souviennent que dans notre numéro du 7 de ce mois, nous avons manifesté notre étonnement de ce que Mme Leroy, hôtelière à Saint-Mard, eût été seule traduite en simple police pour tenue irrégulière de son registre, alors que M. Giverne, hôtelier au même lieu, frappé le même jour d'un procès-verbal pour une contravention identique, n'avait pas été inquiété.

Il résulte d'une note qui nous est communiquée, que si le Parquet n'a pas cru devoir saisir le juge de simple police de la contravention relevée contre M. Giverne, c'est qu'elle ne comportait, sur le registre réglementaire, qu'une omission unique de la date d'entrée d'un voyageur dont la sortie était notée, tandis qu'on relevait sur celui de Mme Leroy plusieurs omissions du même genre.

Nous avons constaté par nous-même qu'en effet, Mme Leroy, croyant inutile de faire figurer la date d'entrée et de sortie des voyageurs qui ne passaient qu'une nuit dans son hôtel, s'était contentée de remplir par une date unique la place occupée par les deux colonnes de son registre.

Prévenue de ce délit involontaire, Mme Leroy en fut vivement contrariée et promit de se conformer plus strictement, à l'avenir, aux exigences de la

police des garnis, comptant bien toutefois que la Justice, toujours soucieuse de la défense de la veuve et de l'orphelin, ne lui tiendrait aucune rigueur de cette péradille.

Nous approuvons sans réserve la démarche collective qui a été faite lors du tirage au sort, par MM. les Maires du canton de Dammartin, auprès de M. le Sous-Préfet, en vue de refréner un peu le zèle de la force armée qui continue à se montrer d'une intolérance excessive envers la population paisible de notre région.

Nous attendons avec confiance le résultat de cette démarche.

JUILLY

On prépare pour la semaine prochaine à l'occasion des jours gras, une matinée dramatique et musicale dont le séduisant programme mentionne l'une des meilleures pièces du théâtre de Labiche.

Cette séance récréative sera une surprise des plus agréables pour les amis de l'hospitalière maison de Juilly.

— On lit dans l'*Écho de la Brie*:

Jedi, vers 7 heures 1/2 du soir, M. Victor-René Richier, facteur des postes, était allé voir une ménagerie installée dans la commune.

En rentrant chez lui, une heure après environ, il constata que son manteau, placé sur son lit avait disparu. L'ayant cherché partout et n'ayant pu le découvrir, le facteur a eu recours aux lumières de la gendarmerie.

On prétend, est-ce à tort ou à raison, que M. Richier perd quelquefois la mémoire et qu'il pourrait fort bien avoir égaré simplement son manteau. Néanmoins d'actives recherches sont faites par la gendarmerie pour savoir si oui ou non il y a un voleur.

RECVNES

La commune de Rouvres est depuis assez longtemps déjà, en instance auprès de la Compagnie du chemin de fer du Nord, pour obtenir une halte à l'endroit du passage à niveau de la route de Meaux, distant d'une centaine de mètres du village.

Cette demande est d'autant mieux fondée que la commune de Marchemoret et les hameaux de la Thuilerie, de Goble, auraient un avantage appréciable à venir prendre le train à cet endroit. D'autre part, la Compagnie du chemin de fer trouverait une nouvelle source de trafic dans cette nouvelle station qui ne lui coûterait absolument rien à établir, la commune de Rouvres proposant d'en supporter les frais.

— Notre confrère du *Seine-et-Marne* signale à qui de droit le mauvais état du chemin conduisant de Rouvres à la gare de Dammartin-Juilly, et il fait ressortir avec raison la difficulté qu'éprouvent les piétons en cette saison humide et particulièrement boueuse, pour venir gagner la station du chemin de fer ou pour regagner leur domicile, pendant la nuit, à leur retour de Paris.

Espérons que les justes réclamations des habitants de Rouvres obtiendront satisfaction.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Délégation cantonale

de Nanteuil-le-Haudouin

MM.

DELY, anc. cons. d'ar., propr. à Nanteuil
VALADON, propriétaire à Nanteuil.
FONTAINE, maire de Boissy-Fresnoy.
ROMMETIN, maire du Plessis-Belleville.
GRENIER, maire de Nanteuil.
MOQUET, maire de Chevreville.
THIÉNAUD, cons. d'ar. à Ermenonville.
JOLIBOIS, ancien instituteur à Sully-le-Long.
RUDAULT, ancien maire de Nanteuil.

ERMENONVILLE

Un chien enragé a encore causé un vif émoi dans la commune d'Ermenonville, le huit de ce mois. Cet animal qui appartenait au garde forestier Champagnat, s'était échappé de chez son maître en brisant la grille de son chenil. Il s'était ensuite dirigé vers la demeure d'un autre garde forestier où il avait l'habitude de se rendre.

Le fils de ce dernier le prit dans ses bras pour le caresser, mais s'apercevant que le chien paraissait hargneux contre son ordinaire, il l'avait laissé.

Le père de l'enfant survenant à ce moment, il reconnut que la bête était hydrophobe et l'assomma à coups de bâton ; mais le jeune homme l'avait échappé belle. (*Journal de Senlis*)

CLAYE-SOUILLY

Mouvement de la population en 1896 :

Naissances : 34
(Garçons, 10. — Filles, 24).

Mariages : 18

Décès : 53.
(Masculin, 25. — Féminin, 26).

MARCHÉ DU 18 DÉCEMBRE 1896

Dammartin

Pain. 0.33 le kilo.
Beurre. 3.40 »
Œufs 10.00 »

Claye-Souilly

Pain. 0.32 le kilo.
Beurre. 3.60 »
Œufs 13.00 le cent

LAPINS ET LIÈVRES VOLEURS

Nos lecteurs se souviennent qu'il a été question dernièrement d'un brave paysan de nos environs qui, ayant surpris un lapin pris au collet, s'avisa, pour n'avoir pas à s'exposer aux représailles de dame Justice, de substi-

tuer à ce lien compromettant la chaîne de sa montre, à laquelle pendait cette dernière. On juge de la tête du honhomme, qui, sa journée faite, se dirigeait vers l'endroit où était déposé son manteau et la pièce de gibier à l'aide de laquelle il comptait faire un plantureux repas, lorsqu'il s'aperçut que le fameux lapin avait détalé, emportant à son cou le bijou que le brave ouvrier avait eu l'imprudence de lui accrocher solidement.

Ces jours derniers, si nous en croyons le *Petit Journal*, un fait du même genre s'est produit en Seine-et-Oise : M. M..., cultivateur à Montmagny, venant de toucher, vers le soir, une somme de 765 francs, montant du prix de la vente d'un cheval, perçut un bruit insolite en passant près d'une de ses vignes. Il s'approcha et remarqua bientôt un magnifique lièvre pris dans un collet. Il s'empara du lièvre, qui se débattit de façon désespérée.

Voyant l'animal sur le point de lui échapper, M. M... eut l'idée de lui enrouler autour du cou les longs cordons de sa bourse de cuir, qui renfermait l'argent. Fâcheuse idée, car d'un bond le lièvre lui échappait, emportant et la bourse et la vie... sauve.

Il va sans dire que la bourse et les 765 francs n'ont pu être retrouvés.

« LES BRIARDS »

La Société amicale « Les Briards », s'est réunie samedi dernier sous la présidence de M. le Préfet de Seine-et-Marne, pour fêter sa troisième année d'existence.

M. Prével, sénateur, plusieurs Conseillers généraux de Seine-et-Marne, assistaient à cette réunion. Le nombre toujours croissant de ses membres promet un avenir prospère pour cette so-

ciété de compatriotes unis dans un même sentiment de camaraderie, excluant absolument la politique pour conserver entre tous des relations toujours animées de pensées philosophiques et philanthropiques.

Une quête faite sur la demande de M. Goblet, président, a produit 76 fr.

Cette somme sera envoyée au Comité du monument à élever à Melun pour perpétuer le souvenir des enfants de Seine-et-Marne morts pendant la guerre de 1870 et depuis aux colonies.

Le bal qui a suivi a été des plus animés jusqu'à 6 h. du matin. Les salons étaient trop petits cette année pour contenir la foule des invités qui a surpassé les prévisions

Eclaireurs Cyclistes

M. Sennelier, délégué du *Touring Club de France* nous communique la note suivante :

Le comité directeur des *Eclaireurs Cyclistes* a décidé d'organiser, dans la France entière, une vaste manifestation dont le but est de démontrer les services multiples qu'en cas de mobilisation les cyclistes peuvent rendre aux brigades de gendarmerie.

A cet effet, ce comité réunira le 11 avril prochain, dans les brigades de gendarmerie, tous les cyclistes civils volontaires, qui voudront lui prêter leur concours. Le Comité directeur des Eclaireurs cyclistes leur enverra un télégramme qui sera pour eux le signal de la mobilisation. Chaque cycliste sera chargé d'une mission spéciale dans une ou plusieurs communes, en suivant un itinéraire indiqué.

Dans chaque brigade, un délégué choisi recevra une instruction détaillée, prendra note des missions données, des communes visitées, de la durée du trajet, de la distance parcourue, etc. Ces renseignements seront recueillis sur un état, dont le modèle sera donné, puis

envoyés au comité directeur qui, dans un travail d'ensemble, fera connaître les résultats obtenus et les adressera à l'autorité militaire compétente.

Nous engageons vivement nos délégués et nos membres à offrir leur concours et à donner à cette idée la propagation la plus grande pour permettre un champ d'étude aussi large que possible, dans l'intérêt de la sécurité et de la défense nationales.

Cet essai, tenté en Allemagne, a donné d'excellents résultats.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. J. Laillier, délégué des *Eclaireurs cyclistes* à Jully (S-et-M) et au siège de la société, 55 rue Laffitte, Paris.

Arbres fruitiers sur les routes

On sait que M. Delaville, le savant et dévoué professeur d'horticulture de Beauvais, avait obtenu naguère de l'Administration supérieure la plantation des pommiers sur les grandes routes de l'Oise. Ces plantations font tache d'huile, l'exemple entraîne les départements limitrophes. Déjà, les plantations s'étendent dans la Somme. Dans le département du Nord, plus de six mille pommiers commencent à orner de leur feuillage les accotements des routes nationales.

Les arbres vont très bien, ils sont en excellente santé et commencent même à produire quelques fruits, aux environs de Senlis notamment. C'est d'un bon augure. Pour ne pas gêner les riverains, on a spécialement choisi des pommiers dits : *monte en Pair*. Ces plantations sont autorisées et même encouragées par l'Administration. Dans certaines contrées, on a même commencé à vendre les fruits au kilomètre courant, comme cela se fait pour divers produits agricoles, sur les talus de voies ferrées.

Les riverains ont, comme pour toute innovation détruisant la routine séculaire, commencé par crier et protester.

Cependant, le silence se fait et les protestations tombent devant les faits: les pommiers ne débordent pas sur les propriétés riveraines, et les cantonniers sont chargés d'élaguer les branches qui auraient des dispositions à s'emanciper. On a objecté aussi que les maraudeurs s'empareraient des fruits. C'est peu probable. Nous en trouvons la preuve dans tout le département de la Seine-Inférieure; les pommiers débordent sur les routes, et les fruits tombés sont respectés aussi bien d'un côté du fossé que de l'autre.

L'expérience se fait tous les jours, et les riverains consultés prêtent de beaucoup les plantations de pommiers sur les routes à celle des peupliers, dont les racines et l'ombrage leur stérilise, en grande partie, une bande de terrain d'une largeur égale à la hauteur des peupliers. Le pommier, au contraire, donne peu d'ombrage.

« Au point de vue pécuniaire, dit *l'Écho agricole*, il y aura un avantage énorme à planter des pommiers au lieu de peupliers; d'abord, pour les riverains, le dommage est à peu près nul: en outre on a calculé que là où le peuplier de Caroline donnait un revenu annuel de 150 francs, on pouvait obtenir avec le pommier un revenu de 1,500 francs, dix fois plus! Cela vaut la peine d'examiner la question. »

NANTEUIL-le-HAUDOUIN

(suite) (*)

CHAPITRE II

SEIGNEURS DE NANTEUIL

ISSUS DE LA MAISON DE PONTIEU

C'est dans le cours du x^e siècle qu'une branche collatérale de la maison de Ponthieu vint s'établir à Nanteuil et forma la tige des seigneurs de ce lieu, ainsi que la branche des comtes de Dammartin-en-Goële.

* Voir les numéros 396 à 399.

Cette époque lointaine ne nous a transmis que des documents malheureusement trop rares et souvent contradictoires, à l'aide desquels il est assez difficile de rétablir les faits avec toute la précision désirable; néanmoins, la généalogie que nous avons dressée nous paraît exacte, sauf quelques questions de détails qu'il ne nous a pas été possible d'éclaircir complètement.

Guillaume I^{er}, comte de Montreuil, qui vivait au milieu du x^e siècle, était, au dire de Lambert d'Ardres, « un homme puissant en bien » qui, voulant pousser les bornes de sa domination jusqu'à la mer, déclara la guerre au comte de Flandre, Arnoul II, et s'empara sur lui, des comtés de Boulogne, de Saint-Paul et de Guines, l'an 965. Ce fut ce même seigneur qui, paraît-il, organisa vers le même temps, une expédition pour conquérir sur le religieux de Luxeuil, les domaines de Heilly et de Nanteuil (1).

Hilduin I^{er}, fils aîné de Guillaume I^{er} (2) eut en partage le comté de Montreuil. Ce seigneur accompagnait Hugues Capet, comte de Paris, lorsqu'en 984, le futur roi de France reçut les corps de Saint Riquier et de Saint Valery qu'il avait retirés des mains du comte de Flandre.

Hilduin I^{er}, connu aussi sous le nom de Gilduin et de Guilain, se disait aussi seigneur de Montdidier, d'Arcis et de Ramerupt en Champagne; il joignait encore à ses domaines, d'après Carlier, les comtés de Breteuil et de Cle-mont en Beauvaisis (3).

Du Cange rapporte qu'Hugues-le-Grand, duc de France, donna en fief à Hilduin I^{er} le village de Combes-en-Brie, (aujourd'hui Combs-la-Ville, dans le canton de Brie-Comte-Robert,

Seine-et-Marne), qu'il avait usurpé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près. Après le décès d'Hilduin, il retira ce domaine des mains de ses héritiers et en transmit la jouissance à Hugues Capet, son fils.

Hilduin avait épousé Hélessende, Hersende ou Hérisseude, d'après d'Arbois de Jubainville; Helwide, Avoye ou Havois, au dire de Blondel et Morel de la Payolle, auteurs d'une généalogie de la maison de Roucy. De ce mariage naquirent au moins deux fils, savoir: Hugues I, comte de Montreuil, avoué de Saint Riquier (4); Hilduin II, comte de Montdidier, d'Arcis et de Ramerupt, seigneur de Nanteuil-le-Haudouin (5). (A suivre) E. L.

1. Anselme; *Hist. des gr. off.* t. 2, p. 295. Graves; *Not. sur le canton de Nanteuil.*

2. Le P. Anselme dit, d'après Lambert d'Ardres, au sujet de la postérité de Guillaume I^{er}, que sur la fin de ses jours, il partagea ses biens entre ses quatre fils, conformément aux inclinations naturelles de chacun d'eux. Hilduin I^{er} dit-il, eut le comté de Montreuil, parce que il se plaisait aux armes et aux chevaux. Arnoul ou Ernicule reçut en partage le comté de Boulogne parce qu'il aimait la chasse et que le pays y est convenable. Hugues reçut la terre de Saint-Paul parce qu'il avait du goût pour le labourage. N. reçut de son père la terre de Guines, à cause de l'inclination qu'il avait pour le bétail, mais comme il allait se mettre en possession. Siffrid, seigneur danois, s'en empara (*Hist. des gr. off.*, t. 8, p. 862).

3. *Hist. du Valois*, t. 1, p. 275 — *Art de vérifier les dates*, t. 2, p. 751

4. Hugues I^{er}, qui succéda à son père au comté de Montreuil, s'étant attaché à la fortune de Hugues Capet, alors qu'il n'était que comte de Paris et duc de France gagna l'estime et la confiance de ce prince, qui lui accorda sa fille Gisle ou Gisèle, en mariage. Il obtint aussi le gouvernement du château qu'Hugues Capet avait fait bâtir à Abbeville, dans la crainte d'une nouvelle invasion de Normands. Hugues, paraît-il, ne prit jamais le titre de comte d'Abbeville, et se contenta de celui d'avoué de Saint-Riquier, ayant été proposé à la défense de cette

abbaye. Il ne s'en suit pas cependant qu'Hugues ait dédaigné les honneurs et les richesses, car pour étendre ses domaines il fit la conquête d'Encre et de Dominart où il fit élever des forteresses. La chronique de Saint-Riquier ajoute même qu'il subjuguait tous les seigneurs des environs qui n'avaient point de château pour se défendre et qu'il s'empara ainsi de toute la province. C'est à ce seigneur que les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* attribuent la conquête de Dammartin, que nous retrouvons quelques années plus tard entre les mains de Manassés, son neveu.

5. L'historien Blondel donne à Hilduin I^{er} un troisième fils: Manassés d'Arcis, évêque de Troyes, mort le 3 juin 991.

BIBLIOGRAPHIE

Les lecteurs de *l'Écho du Valois* ont pu savourer avec intérêt. Il y a quelques semaines, plusieurs articles géologiques ayant trait à la formation carbonifère du bassin franco-belge.

Ces notes, soigneusement coordonnées, étaient extraites d'un travail d'ensemble dû à la plume et aux patientes recherches de M. E. Meunier, représentant de charbonnages, membre de la Société géologique du Nord et du Comité archéologique de Senlis, qui vient de publier, sous une forme séduisante, cet ouvrage dont le texte est accompagné de planches destinées à en rendre la lecture plus agréable.

Toutes les personnes désireuses d'acquiescer, à première vue, de solides notions de géologie carbonifère et d'être en état d'apprécier les diverses qualités de charbon en usage, liront avec fruit l'œuvre que nous leur signalons.

A table:

— Voyons, Toto, je te répète pour la centième fois, qu'il faut te servir de ta fourchette et non de tes doigts!

— Mais, maman, objecte Toto, les doigts ont été faits avant les fourchettes.

— Certainement, monsieur, mais pas les vôtres.

A VENDRE

TROIS Beaux et Bons CHEVAUX

et une Voiture

Pour cause de cessation de commerce
S'adresser à M. Camille Margotteau
à Beaumarchais-Othis

BONS A LOTS

Exposition de 1900

TIRAGE du 25 Février prochain
Lot de 500.000 francs

A Vendre chez M. Léonor Dupille,
au cours

Achille OFFROY, à Dammartin

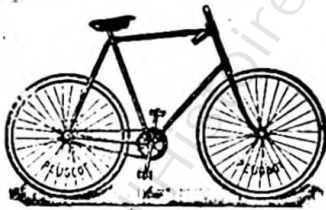
BICYCLETTES, TANDEMS

et fauteuils roulants PEUGEOT

PEUGEOT La grande Marque Nationale en vue de se mettre à la portée de tous les acheteurs vient de créer une bicyclette routière absolument garantie comme solidité, rigidité, et contre tout vice de construction, pouvant porter le poids de 110 Kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson pur para 1897 est offerte à MM. les amateurs au prix de 280 francs.

Plaque d'identité, gretot et accessoires compris.



Les machines PEUGEOT assurent la vie aux routiers; loin de discréditer les coureurs de renom comme certaines machines sans nom; elle les porte tous à la victoire.

Elles s'imposent toutes par leur roulement et leur solidité.

Charbons et Cokes en Gros Meubles de jardin

S'adresser pour tous renseignements et commandes à M. Achille OFFROY, à Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne)

DÉPÔT DE MATÉRIAUX
Fers, fonte, Acier, tôle, zinc, plomb
bois de construction, charbons & coke

L. DESCHAMPS

Route de Juilly,
en face la gare de Dammartin

ST-MARD-DAMMARTIN (S.-et-M.)

PRIX-COURANT sans escompte 1800-07

Grosse Houille Charleroi	les 100 ks	
1 2 gras, sans fumée 1 ^{re} qualité		3.80
Galletin français		
1 2 gras, sans fumée 1 ^{re} qualité		3.50
Charbon de Forgo (noisettes lavées)		3.50
Gailloterie de Mons p. machines		3.20
Tout-venant	—	2.60
Briquettes	—	2.70
Boulets de Charleroi		
pour chauffage économique		3 »
Coke de gaz n° 0	l'hectol.	1.45
Coke grésillon de forge	—	0.95
Anthracite anglais	les 100 k.	
(great mountain)	6 »	

Marchandises prises au dépôt, transport en plus suivant distance.

Pelles de terrassier, acier fondu, bout trempé

	5'	6'	manches	
	1.10	1.30	0.90	
Fourches à cailloux 9 dents				7.50
Fourches à crocs à fumier 4 dents				2.75
Fourches à bêcher 4 dents				3.80
Fourches à betteraves				1.90
Fourches à foin	1-65	1-80		2-10
— 2 dents	1.40	1.50		1.75
— 3 dents	1.90	2 »		2.20

Louchets, Rateaux, Binettes parisiennes
Fourches à douilles, Poulies de puits.

Lessiveuses en tôle forte galvanisé, très solides

avec Tube, Injecteur et Ciéneaux mobiles

Contenances: 40 l. 55 l. 70 l. 90 l. 130 l.

Prix: 11 fr. 13 fr. 15 fr. 19 fr. 23 fr.

Foyers: 12 fr. 12 fr. 14 fr. 14 fr. 20 fr.

Prix total: 23 fr. 25 fr. 29 fr. 33 fr. 41 fr.

Les foyers sont tout en fonte, brûlant bois et charbon de terre.

Seaux de ménage en tôle galvanisée 1 fr. 10

Seaux d'écurie " très-forts 3 fr. 25

Paniers de nez pour chevaux, 0 fr. 60 et 0 fr. 70

Grillage galvanisé, ronces et poteaux en fer

Directeur-Gérant: E. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin